

TOURAINES PROPRES –
COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2018
MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE -18 h

ETAIENT PRESENTS : M. GALLIOT, Président
M. TRYSTRAM, Vice-Président
Mmes LEMARIE (suppléante de M. Massot), PLOQUIN,
M. BABARY Loïc, BOUJU (remplaçant de M. Dattée), CARREAU, CLEMOT, HUREL,
OFFRE, UHART.

ABSENTS EXCUSES : M. DATTEE, Vice-Président
Mmes CHAILLEUX, SCHALK-PETITOT
MM. DELETANG, DOURTHE, FENET, HAMON, HOULARD, JOUZEAU, MARAIS,
MASSARD, MASSOT, VALLEE.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. Fraillon
Trésor Public : M. BREGEGERE

Mme Lemarié accueille le Comité Syndical.
M. Clémot est désigné secrétaire de séance.

I – PREVENTION A LA SOURCE – GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

POINT 1- PRESENTATION DU BILAN PAR LA VILLE DE
SAINT-CYR-SUR-LOIRE DE LA TABLE DE TRI AVEC PESEE
INTEGREE.

Mme Baillereau, Maire- adjointe à Saint-Cyr-sur-Loire, MM. Lardet et Mr Brun présentent à l'aide diaporama, l'expérience conduite dans deux restaurants scolaires (Périgourd et Engerand) afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Des tables de tri avec pesée intégrée ont été implantées avec l'appui financier de Touraine Propre (subvention de 2 000 €).

Le document joint présente le bilan de ce projet qui s'inscrit dans une politique globale de sensibilisation à l'environnement, la qualité alimentaire (produits bio, de proximité, apprentissage du goût...).

Le Président remercie les élus et techniciens de Saint-Cyr-sur-Loire pour leur accueil et la présentation de ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs du syndicat. Ce type d'initiative complète les actions de Touraine Propre sur la lutte contre le gaspillage alimentaire : plaquette gros producteurs, stands pédagogiques, pesées dans les cantines scolaires, intervention de la SEPANT...
Il demande comment sont traités les déchets ainsi collectés.

Mme Baillereau souligne effectivement l'absence de filière de traitement des bio-déchets. Le volume collecté de bio-déchets ne permet pas le bio-compostage. Une entreprise a proposé ses services pour la collecte et la méthanisation à St Paterne -Racan.

Le Président fait observer que cette situation justifie la réflexion engagée pour une usine de valorisation. Il attire l'attention sur des articles récents publiés dans la revue Déchets Infos concernant les bio-déchets :

- étude de l'Ineris sur les risques sanitaires de la collecte des biodéchets. Une bactérie nouvelle a été identifiée dans certains composts.
- bilan des collectes sur 2 arrondissements de Paris qui fournissent des volumes très faibles (quelques kilos).

Ces articles conduisent à s'interroger sur la pertinence de ces collectes sur le plan environnemental et financier (voir annexe jointe).

II – FINANCES

POINT 2- PARTICIPATION 2018

Sur proposition du Bureau et après débat lors du Comité syndical du 14 mars 2018, il est proposé de maintenir la participation des collectivités adhérentes à 0,40 € par habitant. Les ressources et les charges devraient néanmoins augmenter compte tenu de l'extension du périmètre du syndicat.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

POINT 3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Président présente le projet de budget 2018 et donne lecture des différents chapitres. Ce projet qui a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires est conforme aux budgets précédents. Les excédents du compte administratif 2017 ne figurent pas dans ce budget primitif car le compte administratif 2017 sera voté ultérieurement.

Mr Brégégere formule deux observations sur :

- le report d'un excédent d'investissement en fonctionnement qui ne peut avoir qu'un caractère exceptionnel.
- les dépenses imprévues qui ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Mme Aroche indique qu'il n'y pas eu de report d'une section de fonctionnement vers l'investissement en 2017. Elle propose une modification au compte 2184 (mobilier – financement des bornes Livr' Libre) pour réduire les dépenses imprévues.

Mr le Président soumet le budget 2018 à délibération du Comité Syndical.
Le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

III - STATUTS

POINT 4- INFORMATION SUR L'ENTREE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES C LOCHES SUD TOURAINE POUR L'INTEGRALITE DE SON TERRITOIRE

Le syndicat a adopté le 18 octobre 2017 une modification de ses statuts pour :

- actualisation des articles devenus obsolètes : remplacement du terme Tour(s)plus par Tours Métropole Val de Loire, suppression de la référence au site de la Billette.

- accepter l'extension du périmètre à l'ensemble de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Cette extension est conforme aux orientations du schéma départemental qui prévoyait une évolution vers un syndicat départemental.
A ce jour, l'arrêté préfectoral modifiant ces statuts n'a pas été pris.

Mme Aroche donne lecture d'une réponse préfectorale. Les interprétations juridiques formulées pourraient conduire à de nouvelles délibérations des adhérents.

Mr Babary fait observer que les délégués désignés pour siéger à Touraine Propre ne peuvent être présents pour voter s'il n'y a pas d'arrêté préfectoral.

Le Président indique que ces délégués peuvent bien évidemment assister aux réunions.
Il espère qu'une solution définitive sera prise rapidement.
Il souhaite interroger Mme la Préfète sur la création d'un syndicat départemental.
Une demande du Président de Tours Métropole Val de Loire est demeurée sans suite après changement de Préfet.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- **Centre de Tri interdépartemental** :
Les bureaux d'études ont complété les projets présentés lors des réunions du comité de pilotage.
Les consultations sur les statuts de la SPL sont en cours.
Des précisions doivent être transmises aux communautés de communes sur les estimations financières. Une visite du centre de tri PAPREC de Rennes est proposée le 15 juin 2018 (sur inscription préalable).

- **Usine de valorisation :**

Tours Métropole Val de Loire a lancé une consultation d'entreprises par délibération votée à l'unanimité.

La commission consultative des services publics n'a émis aucune observation.

5 candidatures ont été enregistrées. Après examen des dossiers, les candidats sélectionnés pour réponse, seront choisis début avril.

Leurs réponses et propositions devront parvenir en septembre 2018.

Il est donc totalement prématuré de contester ce projet. Les technologies et les tonnages à traiter ne seront connus qu'après examen des résultats de cette consultation.

Tours Métropole Val de Loire va communiquer sur ce dossier.

Les associations d'opposants vont être reçues.

Il est tout à fait surprenant de constater combien certaines s'érigent en experts en ayant lu 2 ou 3 articles sur les réseaux sociaux.

- **Association ACTIVE :**

Mme Lemarié et Mme Ploquin ont participé à l'inauguration de l'atelier « Livres » soutenu par Touraine Propre.

Elles soulignent la qualité des prestations proposées par cette association avec un objectif d'insertion de personnes en difficultés.

Le Président souligne le soutien apporté à ces structures (au travers d'une subvention de l'appel à projets) et l'étude qui doit être lancée en 2018 sur la filière ressourcerie-recyclerie.

MM. Babary et Offre rappellent l'existence de structures associatives similaires sur leurs territoires plus ruraux.

Mr Trystram cite l'exemple du territoire de Vendôme qui a mis en place un véritable magasin, très bien structuré pour répondre à ce besoin d'insertion et de récupération d'objets revendables.

Le Président confirme l'intérêt de visiter ces équipements pour un éventuel transfert d'expérience.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président

Jean-Luc GALLIOT